

## Commune de Saint-Prix

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
**SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025**Date de convocation : 19 septembre 2025Date d'affichage : 19 septembre 2025

Membres en exercice	29
Membres présents	22
Membres votants	29

L'an deux mil vingt-cinq, le 25 septembre à 20h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages, sous la présidence de Madame Céline VILLECOURT, Maire.

Etaient présents : Mme Céline VILLECOURT, Maire, MM. Olivier MAIRE, Gérard BOURSE, Christophe SEFRIN, Mmes Sylvie THOMAS-MALBEC, Candice CHAPPAZ, M. Michel ROCHER, Mme Vanessa LECLERC, M. Jean-Pierre CHASTAING, Mmes Françoise MONET, Martine DANIN, MM. Jean-Pierre ENJALBERT, Jean-Marie GERARD, Fabien VET, Mmes Gisèle MAURISSON, Carol CHAIZE, M. Olivier GANDRILLON, Mme Sonia YOT, M. Daniel KAYAL, Mmes Patricia LACAGNE, Sabine DUTOUQUET, M. Fabio LA SCOLA, formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Madame Pascale MOLLIERE pouvoir à Mme LECLERC, M. Emmanuel JEAN-JACQUES pouvoir à Mme THOMAS-MALBEC, Mme Carole MAUGER pouvoir à Mme CHAIZE, Mme Anne-Sophie DRIENCOURT pouvoir à M. VET, M. Philippe ESTARZIAU pouvoir à M. BOURSE, M. Michaël TOHME pouvoir à M. KAYAL, Mme Tiffany TRAN pouvoir à Mme VILLECOURT.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie THOMAS-MALBEC

N° DEL2025-090

**OBJET : TARIFS DES PRESTATIONS SENIORS POUR 2026**

Le Conseil municipal, sous la présidence de Madame le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu les délibérations des Conseils municipaux du 15 décembre 2022, du 9 février 2023, du 6 juillet 2023 et du 25 septembre 2024, approuvant les précédents tarifs,

Vu l'avis favorable de la Commission permanente Finances en date du 15 septembre 2025,

CONSIDERANT que la Ville de Saint-Prix mène une politique de développement des animations à destination des Saint-Prissiens âgés de plus de 65 ans,

Accusé de réception en préfecture  
095-219505740-20250925-DEL2025-090-DE  
Date de réception préfecture : 02/10/2025

CONSIDERANT la note de synthèse explicative et sur le rapport de Madame Sylvie THOMAS-MALBEC,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

**Article 1 : APPROUVE les tarifs suivants :**

Prestations	Tarifs 2026
ATELIER LUDIQUE ET CREATIF	5 €
CINE-CONFERENCE	5 €
SORTIE CULTURELLE EN DEMI-JOURNEE	10 €
PORTAGE DE REPAS	9 €
THE DANSANT	5 € POUR LES SAINT-PRISIENS ET 16 € POUR LES HORS-COMMUNES
SORTIES CULTURELLES A LA JOURNEE	65 € POUR LES SAINT-PRISIENS ET 75 € POUR LES HORS-COMMUNES
GYM DOUCE – POUR L'ANNEE SCOLAIRE	80 €

**Article 2 : DIT** que les recettes seront versées au Budget communal sur le compte 7062.

\* \* \*

Le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois à compter de sa réception en Préfecture.



Pour extrait conforme au registre des délibérations  
Céline VILLECOURT – Maire

Accusé de réception en préfecture  
095-219505740-20250925-DEL2025-090-DE  
Date de réception préfecture : 02/10/2025